

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL
- Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Suzanne KEMPF
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

- N° CD/2018/033 - 040 - Ressources humaines**
- Proposition de mise en place de la modulation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en fonction de l'expérience professionnelle.**
- Proposition de mise en place de nouvelles indemnités de sujétions et du complément indemnitaire annuel (CIA) ainsi que des mesures complémentaires en matière de rémunération.**
- Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la filière culturelle.**

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique réuni le 5 juin 2018, le Conseil Départemental :

- o décide l'instauration de la modulation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en fonction de l'expérience professionnelle des agents selon les modalités détaillées dans l'annexe 3 de la présente délibération, à partir du 1er août 2018 ;
- o décide l'instauration d'une part variable de régime indemnitaire via le complément indemnitaire annuel (CIA) ou les primes visées en annexe 1 de la présente délibération pour les agents non encore éligibles au RIFSEEP, selon les modalités détaillées dans l'annexe 4, à partir du 1er août 2018 ;
- o décide la revalorisation de l'indemnité de sujétion "Nuit programmée" et l'instauration de nouvelles indemnités de sujétions dans le régime indemnitaire :
  - Membre d'une équipe de remplacement,
  - Remplacement d'un collègue absent,
  - Adjoint au responsable de restauration,

- Responsable de restauration dans un établissement télé restauré (en liaison chaude ou en liaison froide),  
- Travail posté et travail en soirée,  
- Patentes (niveau 4) nécessaires à la navigation des bacs sur le Rhin ;  
selon les modalités détaillées dans l'annexe 3 à la présente délibération, à partir du 1er août 2018 ;  
o décide la suppression de la retenue pour absentéisme d'1/60ème par demi-journée d'absence sur le régime indemnitaire en cas d'absence pour garde d'enfant malade, à partir du 1er août 2018 ;  
o décide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités déjà précisées dans la délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/189) relative au nouveau régime indemnitaire du Département et rappelées dans les annexes 1 à 5 ci-jointes, avec effet du 1er août 2018, pour les cadres d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, des conservateurs territoriaux de bibliothèques, des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, des bibliothécaires territoriaux et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la filière culturelle ;  
o adopte les principes généraux relatifs aux bénéficiaires du régime indemnitaire, à la garantie de maintien, à l'absentéisme et aux règles de cumuls, listés en annexe 5 à la présente délibération ;  
o décide que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE et de CIA s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat ;  
o adopte le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe 1, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour ;  
o adopte les mesures complémentaires suivantes à destination des assistants familiaux : La majoration de l'indemnité d'entretien à 0,75%, la majoration de l'indemnité d'entretien pour les semaines en centre aéré pour une durée maximum de 20 jours et la mise en place d'une participation pour l'acquisition de supports ludiques et de jeux adaptés pour les enfants porteurs de handicap ; avec effet du 4 septembre 2018 ;  
o valide l'inscription de la dépense au budget principal 2018 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1119459-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 28/06/18